



COMITÉ TRIPARTITE

Compte-rendu de la rencontre

Les 6 et 7 décembre 2007

Ottawa, Ontario

Personnes présentes :

Représentants des provinces/territoires

- Imelda Arsenault, Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- Ginette Plourde, Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Gilles G. LeBlanc, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- Debby Johnston, Ministère de l'Éducation de l'Alberta
- Raymonde Laberge, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Terr. du Nord-Ouest
- Marcel Lavoie, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
- Jean-Vianney Auclair, Ministère de l'Éducation du Manitoba
- Simone Gareau, Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
- Nicole Couture, Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- Susan Forward, Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
- Gilbert Lamarche, Ministère de l'Éducation du Yukon
- Daniel Buteau, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

b) Représentants du gouvernement fédéral

- André Bordeleau, Ressources humaines et Développement social Canada
- Guylain Thorne, Patrimoine canadien
- Michel Ruest, Patrimoine canadien
- Josée Langlois, Patrimoine canadien
- Lise Toupin (observatrice)
- Paula Doyon (observatrice)
- France Fortier (observatrice)
- Sylvie Rochette (observatrice)
- Michelle Blais-Chauvin (observatrice)

c) Représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires

- Yolande Dupuis, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Murielle Gagné-Ouellette, Commission nationale des parents francophones
- Jean-Luc Bernard, Regroupement national des directions générales de l'éducation
- Ernest Thibodeau, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Chantal Bourbonnais, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Pierre Bourbeau, Fédération culturelle canadienne-française, (observateur)
- Richard Lacombe, ACELF (observateur)

d) Autres personnes présentes

- Raymond Daigle, président du Comité tripartite
- Marc-André Charlebois, FNCSF
- Edgar Gallant, conseiller
- Marc Johnson, consultant

e) Invités

- Roukya Abdi Aden, comité directeur CIC-CFA
- Daniel Bourgeois, consultant
- Denis Vaillancourt, consultant
- Robert Laplante, consultant
- Paul Turpin, Simbal

1. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à tous. Il rend hommage à Paul Charbonneau, décédé soudainement l'été dernier et les membres du comité observent une minute de silence en sa mémoire.

Il présente le nouveau directeur général de la FNCSF, Marc-André Charlebois, qui entrera en fonction le 7 janvier prochain. Ce dernier assiste à cette réunion à titre d'observateur. Mesdames France Fortier, Paula Doyon, Michelle Blais-Chauvin, Sylvie Rochette de Patrimoine canadien assistent également à la rencontre à titre d'observatrices, ainsi que Richard Lacombe de l'ACELF et Pierre Bourbeau de la FCCF.

Le compte-rendu de la dernière rencontre est adopté tel quel.

Les fiches de progrès seront révisées pour en faciliter la lecture.

2. Axe Promotion

Chantal Bourbonnais et Paul Turpin (Simbal) font rapport. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois il y a quelques semaines. Il s'est concentré sur des projets d'accompagnement qui sont en cours. Le Plan d'action a été révisé en partie. La révision sera complétée à la prochaine rencontre.

Paul Turpin fait état des expériences d'accompagnement auprès des conseils scolaires. L'accompagnement se déroule sur deux jours, avec le personnel du CS et les partenaires. Au terme de cette animation, un plan de communication est rédigé et trois orientations stratégiques sont proposées : maintien, attraction, rayonnement.

Le groupe de travail de l'axe Promotion propose au Comité tripartite un changement de cap. Plutôt que d'orienter la stratégie vers une campagne de promotion nationale, les efforts et les ressources seraient consacrés à l'élaboration d'une stratégie de communication intégrée portant sur trois ans. Cette stratégie comprendrait les éléments suivants :

- Accompagnements pour tous les conseils scolaires
- Coordination à l'échelle nationale
- Service de soutien aux CS
- Forum des responsables de communication des CS
- Partage de pratiques exemplaires
- Consultation jeunesse
- Consultations auprès des parents
- Activités de reconnaissance du personnel
- Actualisation de la planification

- Tournée des organismes communautaires
- Tournée des médias
- Campagne publicitaire
- Évaluation

Cette nouvelle orientation permettrait d'accroître les capacités des CS sur le plan des actions locales inscrites dans le cadre d'une stratégie nationale.

Commentaires du Comité tripartite

- Avant de promouvoir l'école, il faut que les écoles deviennent accueillantes.
- Il importe d'identifier et de diffuser les pratiques exemplaires.
- Les parents sont parfois inquiets que l'on fasse la promotion d'une école qui n'offre pas beaucoup d'avantages.
- Il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats.
- Les données sur le maintien des effectifs peuvent aider à cibler les actions (telle école, tel niveau, etc.).
- On pourrait créer une communauté de pratiques avec les responsables de communication des conseils scolaires.
- Il faut que les CS s'organisent pour développer leur propre campagne, qui s'articule dans le cadre d'une campagne nationale.
- En étudiant les ententes fédérales - provinces/territoires en éducation, on pourrait dégager les initiatives à succès dans les provinces/territoires.
- Les provinces et territoires aimeraient recevoir une analyse justificative sur l'importance de l'école de langue française.
- Il faut convaincre les CS de l'importance de recruter des agents de communications et d'obtenir l'aval des ministères de l'Éducation à cet égard.

Recommandation du Comité tripartite

Les membres du Comité tripartite sont d'accord avec la réorientation stratégique proposée.

3. Exposé sur l'immigration

Roukya Abdi Aden, directrice adjointe, Immigration, de la FCFA et coordonnatrice du Comité directeur citoyenneté et immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire (CIC - CFA) vient brosser un tableau de la situation de l'immigration francophone.

Voici quelques faits :

- Le nombre d'immigrants pouvant s'intégrer en milieu francophone a augmenté au cours des dernières années. Il y a une part importante de réfugiés. Ils proviennent surtout de la France, du Congo, de l'Île Maurice et s'établissent principalement en Ontario, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Il y a encore peu d'incitatifs pour attirer les immigrants dans la région atlantique.
- Le défi est l'intégration dans un milieu où la langue anglaise, et en particulier l'éducation en anglais pour les enfants, constitue un attrait certain.
- Les immigrants allophones n'ont pas nécessairement le français comme langue maternelle, mais y sont culturellement attachés.
- Il faut une offre active des services en français.
- Il y a des tables de concertation provinciales. Il existe également des carrefours d'immigration rurale en français à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Yukon.
- Dans plusieurs écoles, la majorité des élèves sont de minorités visibles immigrantes.
- La santé et l'éducation sont définies comme deux priorités d'action du comité directeur CIC-CFA.
- Les élèves immigrants connaissent des difficultés dans les écoles. Les parents immigrants participent peu aux activités scolaires et parascolaires. Dans certains CS, des personnes ressources s'occupent de l'accueil et de l'intégration des nouveaux élèves issus de l'immigration.
- Une école inclusive privilégie la réussite scolaire de tous les élèves, accorde une place aux diverses traditions culturelles dans ses programmes, reflète la diversité dans son personnel, s'est dotée d'une politique claire en matière de diversité culturelle, et entretient des communications efficaces avec les parents de ses élèves.

Commentaires du Comité tripartite

- Des politiques existent dans les écoles anglophones, mais non dans les écoles francophones.
- Comment composer avec le phénomène des familles de souche francophone qui délaissent les écoles de langue française en raison d'une concentration d'élèves de minorité visible? Les parents font preuve de préjugés raciaux.
- Il est important d'avoir une définition inclusive de l'éducation en français. Celle-ci pourrait, par exemple, s'adresser à tous ceux qui choisissent de communiquer en français, plutôt qu'aux seuls parlants français. L'article 23 peut-il être interprété pour que la définition des ayants droit inclut les enfants d'immigrants francophones?
- Il y a des initiatives pour promouvoir l'accueil dans les relations CIC-provinces/territoires, mais les ministères responsables de l'immigration n'ont pas

souvent d'effectifs francophones pour veiller à l'intérêt des francophones. L'idéal serait qu'une part de l'enveloppe soit consacrée aux immigrants francophones.

- Les ambassades ne sont pas équipées pour traiter les dossiers des candidats francophones intéressés.
- La reconnaissance des titres de compétences est un problème pour les professionnels immigrants qui se présentent. Le CMEC a un dossier sur la mobilité des enseignants qui traite aussi des exigences de titres de compétences.
- L'Ontario prévoit élaborer des lignes directrices sur l'accueil inclusif.
- À noter : un documentaire de L'ONF intitulé « Une école sans frontières » portant sur l'école Étienne-Brûlé traite de ce sujet.
- Il serait intéressant d'explorer du côté anglophone pour voir comment on accueille les immigrants. Cela pourrait peut-être faire l'objet d'une étude?
- La question des enfants à besoins spéciaux pourrait être traitée en même temps que la question de la diversité. Il faudrait en tenir compte dans le volet pédagogie.

Recommandations du Comité tripartite

- Le Comité tripartite suggère au groupe de travail de l'axe Promotion de se pencher sur des actions concrètes visant un meilleur accueil des immigrants. On demande au RNDGÉ de relever les pratiques exemplaires. On pourrait identifier des projets de recherche touchant aux questions de la diversité et de l'immigration. Le groupe de travail de l'axe Pédagogie pourrait aussi se pencher sur le dossier.
- Le Comité tripartite invite un représentant du comité directeur CIC-CFA et/ou un représentant du Ministère Citoyenneté et Immigration Canada à siéger au Comité tripartite.

4. Action culturelle et identitaire

Pierre Bourbeau (FCCF) et Richard Lacombe (ACELF) présentent le compte-rendu de la Table de l'axe Action culturelle et identitaire (TAAI).

Une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre. Les participants se sont approprié le plan d'action de 2005 et ont effectué une mise à jour. On fait également état d'une discussion de fond sur les politiques d'aménagement linguistique. Il y a eu un échange sur les projets et actions en cours. Suite à une révision de l'objectif relatif aux activités culturelles, la liste d'activités a été revue en détail, des priorités ont été établies et des engagements pris selon les disponibilités des acteurs en place. Quatre activités ont été retenues :

- Compléter la trousse du passeur culturel : le NB a pris le leadership de ce projet et plusieurs provinces/territoires s'y sont associés. Un protocole d'entente est en cours d'élaboration. En janvier, il y aura un début de projet.
- Adoption de politiques culturelles par les CS et/ou province/territoires.
- Inventaires des ressources, outils, programmes et pratiques exemplaires : l'inventaire commencé en 2005 doit être complété. Il faut décider des mesures à prendre pour le rendre accessible.
- Favoriser l'élaboration d'initiatives d'éducation artistique dans le but de faire davantage.

Un résultat du plan d'action est le développement d'une politique d'aménagement linguistique dans chaque province/territoire et des politiques culturelles dans chaque CS, provinces ou territoires. Pierre Bourbeau et Richard Lacombe demandent l'avis du Comité tripartite dans ce dossier.

Commentaires du Comité tripartite

- Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à adopter une telle politique.
- Le Manitoba a une politique sur l'agrandissement de l'espace francophone, qui n'est pas à proprement parler en éducation, mais y fait référence. Il y a une intention de faire une politique sur le curriculum scolaire.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a des discussions préliminaires en vue d'un plan d'action. Un forum aura lieu bientôt pour démarrer le processus.
- En Ontario, la politique d'aménagement linguistique a incité le gouvernement à investir suivant l'engagement politique.
- Il faudrait peut-être éviter le parler de « politique », afin de ne pas donner l'impression d'en imposer aux provinces/territoires dans leur propre domaine de compétence. Tout en gardant l'objectif, il faudrait être plus souple sur le véhicule choisi.
- On peut difficilement adopter des politiques à l'échelle nationale.
- Il est impossible pour le CMEC d'assumer le leadership dans ce dossier puisqu'il n'adopte pas de politiques, mais développe des plans d'action.

Recommandations du Comité tripartite

- La TAACI devrait identifier les éléments constitutifs d'un énoncé qui marquerait l'engagement des provinces et territoires en matière d'aménagement linguistique et culturel.
- Comme certains conseils scolaires ont des politiques de développement culturel et communautaire, la FNCSF peut de son côté inciter les CS à adopter des politiques à cet égard.

- La TAACI pourrait répertorier les politiques et documents semblables là où ils existent dans les provinces et territoires.
- Puisque cet objectif n'est pas du ressort de la TAACI, le Comité tripartite doit reprendre ce mandat et voir comment le réaliser. On procédera à un inventaire et on en dégagera les éléments clés d'une telle approche.

5. Axe Infrastructures

Marc L. Johnson et Michelle Veilleux présentent les résultats de la pré-enquête.

Le rapport porte sur la première phase de cette étude qui consistait à élaborer un cadre (approche et grille de collecte de données) qui servira à mener ensuite l'enquête sur le terrain.

L'enquête préliminaire s'est déroulée de septembre à novembre 2007. Deux courts questionnaires ont été élaborés pour consulter, en un premier temps, les représentants des ministères de l'Éducation des provinces et territoires et, subséquemment, les directions générales des conseils scolaires francophones. Les représentants des 12 ministères de l'Éducation, ainsi que 27 directions générales de conseils scolaires ou leurs représentants ont été consultés.

Les résultats de la phase préliminaire se résument comme suit :

1. Détermination des besoins en matière d'infrastructures

Dans toutes les provinces et tous les territoires, les conseils scolaires sont chargés d'élaborer un plan d'immobilisation et de le présenter au ministère de l'Éducation. Les plans sont élaborés pour une période qui peut varier entre un (1) et dix (10) ans, mais en moyenne les conseils élaborent un plan pour une période d'environ cinq (5) ans, avec la possibilité de le réviser annuellement.

2. Critères d'évaluation des besoins aux fins de financement

Plusieurs critères de financement ont été soulevés par les ministères de l'Éducation, puis validés par les conseils scolaires :

- Nombre d'élèves et niveau : TN, AB, NU, TNO
- Facteur géographique : TN, ON
- Projection du nombre d'élèves/analyse démographique : IPE, NB, ON
- Conditions des établissements existants : NÉ, NB
- Capacité des établissements existants : NÉ
- Programmes et cours/organisation scolaire : NÉ, MB, ON
- Efficience : NÉ

3. Politique ou lignes directrices sur les normes de construction

Pour l'ensemble des provinces et territoires, les normes de construction sont les mêmes que pour les écoles de la majorité anglophone. Dans certains cas, il n'y a pas de normes spécifiques. Il peut arriver cependant que les provinces / territoires financent de façon spéciale une école francophone, mais cela n'est pas aux termes de ces normes.

4. Formule de financement

Les infrastructures scolaires sont généralement financées par les gouvernements des provinces et territoires.

Pour la partie communautaire des infrastructures, la formule de financement est négociée au cas par cas entre le gouvernement fédéral et les ministères de l'Éducation. Certains projets d'infrastructures scolaires ont à l'occasion obtenu un soutien en nature des municipalités ou un financement d'une agence de développement régionale fédérale (APÉCA). Il y a quelques cas (AB et IPE) où les communautés ont fourni des fonds pour ajouter aux infrastructures scolaires afin de répondre à leurs besoins communautaires.

5. Consultation des communautés sur leurs besoins

Les conseils scolaires consultent de façon générale les fédérations des associations francophones, les fédérations de parents francophones, les municipalités (NB), les conseils scolaires anglophones (CB). Seuls quelques conseils scolaires optent pour des consultations publiques.

L'enquête préliminaire nous permet maintenant de tracer les lignes de la prochaine étape. Cette démarche doit déterminer la période de projection qui sera utilisée, recueillir les plans d'immobilisation existants, développer et administrer une grille de saisie des données, à la fois pour le volet scolaire et le volet scolaire-communautaire de l'étude.

Commentaires du Comité tripartite

- L'école d'aujourd'hui peut comporter une composante virtuelle. Quelle ampleur devrait prendre ce volet virtuel? Ceci vaut autant pour les écoles de langue anglaise que française. On devrait regarder de plus près le modèle des *Community Learning Centres* du Québec.
- En ON, on cherche à créer des complexes scolaire-collégial-universitaire. Cette option pourrait être explorée.

- Nous avons plutôt besoin d'une analyse justificative. Le défi est de définir la différence entre les besoins des francophones et des anglophones. C'est par les besoins communautaires qu'on pourrait voir la différence. Ex. alphabétisation des parents, CPEF... Dégager, des besoins identifiés, les éléments qui sont particuliers aux francophones.
- Il y a aussi des besoins à combler : écoles inexistantes, classes désuètes, etc.
- Il faut respecter le principe de l'équivalence des résultats.
- Aux TNO, le nombre de classes est plus grand pour accommoder le moindre nombre d'élèves francophones, tout en gardant les niveaux distincts.
- La grandeur de l'école minoritaire doit tenir compte non seulement du nombre d'élèves mais également de sa croissance potentielle.
- En ce qui a trait aux infrastructures, il faudra consulter les bureaux régionaux et les politiques de PCH, qui disposent de données sur les besoins.

Recommandations du Comité tripartite

- Recueillir les plans d'immobilisation
- Développer une analyse justificative pour dégager les besoins particuliers de l'école de la minorité.

6. Axe Petite enfance

Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale de la CNPF, décrit le progrès de l'axe Petite enfance du Plan d'action en éducation.

Le Table nationale sur le développement de la petite enfance a atteint les objectifs suivants :

- 1) Connaître les récents développements dans l'environnement stratégique.
- 2) S'approprier à nouveau les résultats visés et s'assurer de la pertinence des indicateurs identifiés de l'axe Petite enfance du Plan d'action en éducation.
- 3) Assurer les suivis à la rencontre du Comité tripartite.
- 4) Identifier un/des mécanisme(s) pour produire des données sur les résultats visés.
 - l'analyse transformative sur la situation en petite enfance (scan) prévue en 2008 permettra de mesurer les progrès réalisés entre 2004 et 2008
 - Recommandation : le groupe de travail de l'axe Petite enfance demande aux conseils scolaires et aux ministères de l'Éducation de participer activement à la collecte des données lors de la deuxième analyse transformative (scan 2008) à l'hiver 2008
- 5) Identifier les priorités à court, moyen et long terme.

Le groupe de travail a identifié des actions prioritaires :

a) Données :

- Identifier et obtenir les données essentielles pour assurer la progression du dossier (Scan DPE 2008 et autres mécanismes identifiés).
- Identifier des thèmes de recherche touchant la petite enfance et l'éducation en vue de leur inclusion dans la stratégie #3 sur le développement et le partage des connaissances de la Table nationale sur le développement de la petite enfance.

b) Conditions à réunir :

- Identifier les conditions essentielles permettant d'assurer le développement de programmes et services éducatifs à la petite enfance en fonction des besoins et de la réalité en milieu minoritaire francophone au Canada (référence à la notion de qualité utilisée de l'axe Petite enfance du Plan d'action dans son sens large avec la spécificité francophone).

c) Ressources humaines :

- Identifier les compétences, les connaissances et les habiletés propres aux intervenants francophones oeuvrant dans les services préscolaires en milieu minoritaire.
- Obtenir un état de la situation documenté du dossier des ressources humaines à la petite enfance.

d) Services à la petite enfance

- Identifier des modèles de services à la petite enfance et à la famille (centre de la petite enfance et de la famille) dans les communautés, faire connaître les modèles aux communautés.
- Répertorier et faire connaître les pratiques gagnantes propres aux relations scolaire-petite enfance-famille-communautaire.

e) Outils :

- Répertorier les outils existants et/ou créer de nouveaux outils faciles à utiliser à l'intention des intervenants à la petite enfance (ex : marche à suivre pour savoir comment mettre sur pied un centre de la petite enfance et de la famille, une garderie, une pré-maternelle, ...).

6) Développer les grandes lignes d'un plan de travail pour l'axe Petite enfance.

7) Identifier les prochaines étapes dans le dossier.

Commentaires du Comité tripartite

- À la prochaine réunion, le président demande à la Nouvelle-Écosse, à la Saskatchewan et au Manitoba de présenter l'état de la situation en matière de petite enfance dans leur juridiction respective.

7. Étude comparative des ententes fédérales, provinciales et territoriales relatives à l'enseignement de la minorité de langue française - Denis Vaillancourt et Robert Laplante

En juin dernier, la FNCSF demandait à Denis Vaillancourt et à Robert Laplante de réaliser une étude comparative des ententes Canada, provinces et territoires relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité, les plans d'affaires et les rapports soumis par les instances à Patrimoine Canadien selon les six (6) axes d'intervention du plan d'action.

L'analyse portait seulement sur les ententes en enseignement de la langue de la minorité de langue française. Les ententes sur la langue seconde furent exclues de l'analyse.

Les étapes pour la réalisation de l'étude ont été les suivantes :

- Lecture et analyse des ententes Canada, provinces et territoires qui incluent les plans d'affaires et qui sont disponibles sur le Web.
- Lecture et analyse, dans la mesure où cela était disponible, du rapport de chaque province et territoire de la première année, soit 2005-2006, de l'Entente Canada, provinces et territoires portant sur les langues officielles de l'enseignement
- Organisation des données des ententes selon les six axes du plan d'action
- Identification des différentes catégories de dépenses sous les axes du plan d'action.
- Consultations auprès des représentants des provinces et des territoires pour l'organisation des données et leur interprétation.

Commentaires du Comité tripartite

- Peut-il y avoir une validation avec PCH?

- Le CMEC est à préparer, pour la fin mars, un bilan qui porte sur les dépenses réelles en éducation, sur deux ans. Les membres suggèrent d'attendre ce rapport du CMEC et d'en discuter lors de la prochaine réunion du Comité tripartite.
- Le volet Petite enfance n'est pas bien couvert dans cette étude parce que d'autres ministères des P / T en sont responsables. La présentation de RHDSC verra si on peut en rendre compte.
- Il ne faudrait peut-être pas investir trop de temps à tenter de trouver où chaque dollar va mais plutôt se consacrer aux proportions des investissements.
- Le rapport du CCA sur l'état de l'apprentissage dans les communautés francophones en situation minoritaire pourrait être présenté à l'automne.

8. Axe Ressources humaines

Daniel Bourgeois présente l'état d'avancement des travaux de l'axe Ressources humaines.

Le comité ne s'est pas réuni car les chercheurs attendaient les données du recensement 2006 qui permettront de faire des projections sur le nombre d'élèves à venir. Ces données ont été rendues publiques la semaine dernière.

Un sondage a été effectué auprès d'enseignants en poste (n=851). Même si l'échantillon est adéquat au niveau national, certaines des provinces et les territoires ne sont pas représentés adéquatement.

Ce sondage a révélé que :

77 % des étudiants de BED comptent rester dans l'enseignement jusqu'en fin de carrière.

Les facteurs qui motivent les étudiants de BED :

- 1) passion de la profession, travailler en français, enseigner selon ses choix de cours
- 2) stabilité d'emploi, formation continue
- 3) conciliation travail-famille, ressources pédagogiques, avantages sociaux.

89 % des enseignants comptent rester dans l'enseignement jusqu'en fin de carrière.

Les facteurs qui motivent :

- 1) passion de la profession, travailler en français, enseigner selon ses choix de cours
- 2) stabilité d'emploi, avantages sociaux (retraite), formation continue, salaire.

Les facteurs qui dissuadent :

- complexité croissante de la profession
- bénévolat parascolaire
- exigences bureaucratiques
- proportion d'élèves à besoins spéciaux
- classes à niveaux multiples.

Il y a eu des difficultés à rejoindre les enseignants qui ont quitté la profession.

Le sondage auprès d'étudiants de BED se poursuit.

Il reste à faire l'étude sur le secteur de la petite enfance. Comme le réseau de la petite enfance est moins formel, il n'est pas facile d'administrer le sondage.

Le rapport final devrait être livré en mars 2008. À la prochaine réunion du Comité tripartite, le rapport sera longuement discuté.

9. Axe Pédagogie

Les négociations avec le CFORP pour transformer ce dernier en centre national ont échoué. On pense maintenant à créer un organisme indépendant, administré par le RNDGÉ, qui allouerait des contrats de production de ressources pédagogiques. Actuellement, des conseillers juridiques explorent les tenants et aboutissants d'une telle initiative.

A sa dernière rencontre, le Comité tripartite avait formé un sous-comité piloté par Ginette Plourde, afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de l'axe pédagogie.

Le sous-comité s'est réuni par conférence téléphonique à quatre reprises. Les objectifs ont été revus. Les discussions sur le fond ont été précédées d'un inventaire des initiatives en cours.

Le sous-comité a consacré ses énergies à dresser un bilan de la situation pour chacun des objectifs. Il a ensuite formulé des recommandations pour chaque objectif :

Pour l'objectif 1 (programme d'étude) le groupe de travail propose :

« D'élaborer un guide intégrant les repères ou les référents culturels dans les programmes d'étude et dans l'acte pédagogique ».

Cette recommandation permettrait de voir comment les référents culturels sont pris en compte. Ce guide contiendrait un continuum de référents culturels, qui servirait à ceux et celles qui développent des ressources et des programmes pédagogiques. Une telle démarche permettrait d'intégrer les référents culturels de façon systématique.

Pour l'objectif sur la francisation, la recommandation du sous-comité est la suivante :

« Élaborer un recueil électronique pancanadien afin d'identifier et d'expliciter les initiatives d'accueil et les pratiques gagnantes qui ont un effet positif sur le succès des élèves en francisation : les ayants droit non parlants français et les nouveaux arrivants. Ces initiatives et pratiques seront réparties selon des fourchettes d'âge d'élèves. »

Il y a de la formation qui se donne partout, mais selon des mécanismes (politiques, programmes, lignes directrices...) différents. Les CS ne connaissent pas les ressources existantes. On devrait faire un document vivant (en ligne) qui identifierait les stratégies d'enseignement en francisation (fondées sur la recherche), accompagnées de vidéos illustrant les méthodes.

Pour réaliser l'objectif 3 qui traite de la pédagogie différenciée, le sous-comité propose :

« D'élaborer des modules de formation en ligne sur la pédagogie en milieu minoritaire basés sur la théorie et les applications en milieu scolaire. »

Cette recommandation vise un cours en ligne, basé sur les écrits, pouvant être utilisé partout au pays selon les besoins. Un inventaire des initiatives des provinces/territoires est en cours. Une multitude de cours sont déjà offerts. On pourra distribuer ces cours aux différentes provinces et territoires.

La recommandation suivante a été faite pour la mise en œuvre de l'objectif qui traite de l'apprentissage médiatisé :

« D'établir un forum de discussion pancanadien ponctuel qui regroupe des représentants des instances gouvernementales et scolaires. »

et

« De mener une étude de faisabilité quant au partage et l'adaptation de cours en ligne et d'objets d'apprentissage en ciblant les cours optionnels, pour rejoindre davantage les intérêts et les aspirations de carrière des élèves. »

Afin de réaliser l'objectif de la recherche, le sous-comité recommande :

« Mettre sur pied une table pancanadienne de concertation (représentants des instituts de recherche, des conseils scolaires et des ministères des trois régions) ayant comme mandat d'étudier l'ensemble des activités de recherche en cours, les besoins identifiés et dresser une liste de priorités reliées à la recherche en éducation en milieu minoritaire qui sera partagée avec les organismes de recherches en milieu minoritaire partout au Canada. »

Un inventaire est en cours dans les ministères.

En se basant sur l'expérience du CMEC, les cinq projets envisagés ici sont de l'ordre de 600 000 \$ chacun. Le sous-comité pourrait préparer un projet en bonne et due forme pour recherche de financement.

Il faut tenir compte des coûts cachés de telles initiatives, qui sont pris en charge par les acteurs et qui pèsent parfois lourdement. Le CMEC a l'expérience nécessaire pour mener des projets de grande envergure.

Recommandation du Comité tripartite :

- La proposition du sous-comité sera développée et ramenée au groupe de travail de l'axe Pédagogie pour validation.

10. Sommet des communautés francophones et acadiennes

Le Sommet des communautés francophones et acadiennes a connu un vif succès avec plus de 750 participants qui ont échangé dans le cadre des cinq chantiers. Les participants ont bien respecté le plan d'action en éducation issu du Sommet 2005.

Un plan d'action est en voie de rédaction sur la base des recommandations relatives aux cinq chantiers.

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Comité tripartite aura lieu à Montréal les 21 et 22 mai 2008.